Le Medef regrette vivement l’annonce par les Etats-Unis de rétablir les sanctions à l’encontre de la République de Cuba

Publié le 18 avril 2019

Le Medef regrette vivement l’annonce par les Etats-Unis de rétablir, à partir du 2 Mai 2019, les sanctions extraterritoriales sur la République de Cuba.

Ces sanctions faisaient l’objet d’une suspension depuis plus de vingt ans et étaient le fruit d’un accord (non contraignant) entre les Etats-Unis et l’Union Européenne.

Après l’Iran et la Russie, l’annonce de nouvelles sanctions unilatérales est une démonstration supplémentaire d’un changement de cap des Etats-Unis, qui remettent systématiquement en cause les accords passés avec leurs alliés.

Les nombreuses entreprises françaises actives à Cuba se retrouvent plongées dans une forte incertitude réglementaire et craignent que cette annonce ne rende plus difficile la poursuite de leurs projets.

Le Medef redoute que le rétablissement des sanctions ne constitue un très mauvais signal alors que Cuba adopte progressivement des réformes d’ouverture économique.

Pour le Medef, les outils légaux dont disposent la France et l’Europe doivent être pleinement mobilisés pour faire respecter la souveraineté européenne et préserver la liberté du commerce.

Le Medef rappelle qu’il met à la disposition des entreprises françaises un numéro d’information dédié aux sanctions économiques (01 53 59 18 99).